

Délibération n°DEL-21-0274

Adoption du budget primitif 2021, du budget principal

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi premier avril à neuf heures quinze, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	126
Procurations :	7
Date de convocation :	26 mars 2021

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE,

	M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Michel BEUILLE	Corinne GINER
Mme Danielle PEREZ	Pascal BOUREAU
M. Grégoire CARNEIRO	Thierry FOURCASSIER
Mme Béatrice URSULE	Philippe PLANTADE
Mme Camille POUPONNEAU	Arnaud SIMION
Mme Gnadang OUSMANE	Fella ALLAL
Mme Nadia SOUSSI	Maroua BOUZAIDA

Délibération n° DEL-21-0274

Adoption du budget primitif 2021, du budget principal

Exposé

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires, il est demandé au Conseil de la Métropole de bien vouloir se prononcer sur le vote des budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes).

Le rapport de présentation détaillé, joint à la délibération relative aux budgets 2021, présente et commente les données financières principales pour chacun des budgets. Pour information, le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2021 tous budgets confondus, s'établit à 1 925 647 116,43 € en dépenses et 1 926 897 784,22 € en recettes, décomposé comme suit :

- En investissement tous budgets confondus :
 - Dépenses : 860 099 791,28 €
 - Recettes : 860 099 791,28 €
- En fonctionnement tous budgets confondus :
 - Dépenses : 1 065 547 325,15 €
 - Recettes : 1 066 797 992,94 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	702 824 433,51	702 824 433,51	822 028 819,32	822 028 819,32
Assainissement	47 240 385,31	47 240 385,31	31 216 532,31	32 326 180,62
Activités Immobilières	10 555 409,00	10 555 409,00	15 619 680,00	15 619 680,00
I.M.T.	3 796 000,00	3 796 000,00	4 429 600,00	4 429 600,00
Oncôpole	33 889 100,00	33 889 100,00	25 908 200,00	25 908 200,00
Aérodrome Lasbordes	40 000,00	40 000,00	311 250,00	311 250,00
Eau Potable	43 380 741,46	43 380 741,46	21 992 647,52	22 133 667,00
Crématorium	3 191 702,00	3 191 702,00	1 455 000,00	1 455 000,00
Pompes Funèbres	300 000,00	300 000,00	3 691 570,00	3 691 570,00
Orchestre National et Théâtre du Capitole	1 702 079,00	1 702 079,00	39 102 772,00	39 102 772,00
Collecte et valorisation des déchets	13 179 941,00	13 179 941,00	99 791 254,00	99 791 254,00
Total	860 099 791,28	860 099 791,28	1 065 547 325,15	1 066 797 992,94

S'agissant du budget principal, le montant du budget primitif 2021 s'établit à la somme de 1 524 853 252,83 € dont 822 028 819,32 € en section de fonctionnement et 702 824 433,51 € en section d'investissement et se décompose :

- Mouvements réels : 1 396 519 133,56 €
- Mouvements d'ordre : 128 334 119,27 €

Budget Principal	Mouvements totaux	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement			
Recettes	702 824 433,51	595 528 249,24	107 296 184,27
Dépenses	702 824 433,51	656 680 165,51	46 144 268,00
Fonctionnement			
Recettes	822 028 819,32	800 990 884,32	21 037 935,00
Dépenses	822 028 819,32	739 838 968,05	82 189 851,27
Totaux	1 524 853 252,83	1 396 519 133,56	128 334 119,27

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation de la collectivité et Finances du jeudi 18 mars 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'arrêter le montant du budget primitif 2021 du budget principal à la somme de 822 028 819,32 € en section de fonctionnement et de 702 824 433,51 € en section d'investissement. En section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Article 2

D'arrêter pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 29 039 851,27 €.

Article 3

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières pour les études et les travaux relatifs à la mise en œuvre du plan de modernisation du parc immobilier des pépinières et hôtels d'entreprise de la Métropole (Action 12 du Plan de Relance pour l'Emploi) pour un montant maximum de 1 100 000 € (un million et cent euros).

Article 4

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 50 000 € pour les travaux récurrents relatifs aux pépinières et hôtels d'entreprises (cinquante mille euros).

Article 5

De verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Activités Immobilières de 1 660 215 € (un millions six cent soixante mille deux cent quinze euros).

Article 6

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Activités Immobilières.

Article 7

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Assainissement.

Article 8

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 154 000 € (cent cinquante quatre mille euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2021 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Lasbordes". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 9

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 111 833 € (cent onze mille huit cent trente trois euros) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2021 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "Pé d'Estèbe". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 10

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Eau Potable de 138 836,94 € (cent trente huit mille huit cent trente six euros quatre vingt quatorze centimes) au titre de reversement des recettes perçues sur le budget principal pour des travaux d'adduction d'eau potable réalisés au cours de l'exercice 2021 sur le budget annexe dans le cadre de l'opération "La Plaine". Le versement de la subvention au budget annexe se fera à l'appui d'un état récapitulatif des dépenses réalisées pour cette opération.

Article 11

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Eau Potable.

Article 12

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Oncopôle de 840 000 € (huit cent quarante mille euros).

Article 13

De verser une subvention d'équilibre de fonctionnement au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole d'un montant de 31 229 565 € (trente et un millions deux cent vingt neuf mille cinq cent soixante cinq euros), dont le montant sera ajusté lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Article 14

De verser une subvention de fonctionnement au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole au titre du projet DEMOS pour un montant de 30 000 € (trente mille euros).

Article 15

De verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe Orchestre et Théâtre National du Capitole de 701 352 € (sept cent un mille trois cent cinquante deux euros).

Article 16

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules et de fluides du budget principal au budget annexe Orchestre et Théâtre du Capitole.

Article 17

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules, et de fluides du budget principal au budget annexe Pompes Funèbres.

Article 18

De prévoir la refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 19

De prévoir la refacturation des frais de carburants, d'entretien des véhicules d'assurance, de fournitures d'entretien et de petit équipement, de prestations informatique et de fluides du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 20

De prévoir la refacturation des charges d'administration générale du budget principal au budget annexe Collecte et valorisation des Déchets.

Article 21

De fixer le montant maximal de compensation de service public à verser à l'Agence d'Attractivité à hauteur de 5 824 360 € (cinq millions huit cent vingt quatorze mille trois cent soixante euros) au titre de 2021.

Article 22

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.

Article 23

D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 24

De prévoir la refacturation des frais d'organisation de concours auprès de collectivités ou d'établissements publics qui recruteraient un agent inscrit sur une liste d'aptitude.

Article 25

De procéder, sur l'exercice 2021 à la neutralisation budgétaire d'une part de la dotation aux amortissements des bâtiments publics, acquis à compter du 1^{er} janvier 2016, déduction faite du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements et d'autre part de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées à compter du 1^{er} janvier 2016, par une dépense de la section d'investissement et une recette de la section de fonctionnement.

Résultat du vote :

Pour	81
Contre	13 (Mmes HARDY, CABANES, MUKABUCYANA, BLEUSE, BOUBIDI, FAURE Ana, MM. MAURICE, CUJIVES, LACAZE, SANCHEZ, CHARTIER, RIBEYRON, KARMANN.)
Abstentions	29 (Mmes TRAVAL-MICHELET, CURVALE, PARADIS, BENOIT-LUTMAN, GINER, LLOUBERES, MOURGUE, POUPONNEAU, MORETTO, PEREZ, MM. GIBERT, DUHAMEL, ROUGE Michel, FOUCHIER, SIMION, GRIMAUD, ANDRE Gérard, BEUILLE, ALENCON, VAILLANT, DELPECH, ESPIC, SEBI, NOUVEL, ZANATTA, BOUREAU, JOUVE, JIMENA, RODRIGUES.)
Non participation au vote	10 (Mmes HONVAULT, MAGDO, MAURIN, ROBY, BEC, MM. PIQUEMAL, LE TEXIER, DEHEURLES, EL ARCH, PERE.)

Publiée par affichage le 12/04/2021
Reçue à la Préfecture le 12/04/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC



2021

Rapport
du budget primitif

.....

toulouse
métropole

Table des matières

Contexte économique et financier	3
Budget consolidé	6
Budget principal	8
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	8
II. La section de fonctionnement.....	9
A. Les recettes de fonctionnement.....	9
1. Impôts, taxes et compensations fiscales.....	10
2. Les dotations et participations.....	15
3. Les produits des services.....	16
B. Les dépenses de fonctionnement.....	17
1. Les reversements de fiscalité	17
2. Les achats de biens et services	18
3. Les charges de personnel	19
4. Les subventions, participations et contributions.....	19
III. L'investissement et son financement.....	21
A. Les dépenses d'investissement.....	21
B. Le financement de l'investissement	22
1. Les ressources propres	22
2. L'emprunt	23
IV. L'endettement.....	24
A. L'endettement du budget principal.....	24
B. Présentation consolidée de tous les budgets	25
Budget annexe Assainissement	27
Budget annexe Eau Potable	30
Budget annexe IMT.....	33
Budget annexe Activités Immobilières.....	35
Budget annexe Lasbordes.....	37
Budget annexe Oncopôle	39
Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole.....	41
Budget annexe Crématorium.....	43
Budget annexe Pompes Funèbres	45
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	47

Contexte économique et financier

Premier du mandat métropolitain 2021-2026, le budget primitif pour l'année 2021 (BP 2021) de Toulouse Métropole s'inscrit dans un contexte particulier à plusieurs égards.

La crise économique de la Covid-19 conduit à une prévision à la baisse des produits de fonctionnement, de nature à limiter fortement l'autofinancement dégagé pour l'année 2021.

Du budget primitif 2020 au budget primitif 2021, la baisse des recettes de fonctionnement est estimée à plus de 10 millions d'euros. En dynamique, en considérant une progression moyenne de ces produits de 2 % par an, c'est une perte sèche de l'ordre de 25 millions d'euros qui devrait être constatée à l'issue de l'exercice en cours.

Si la contraction des produits est principalement liée à la baisse prévisionnelle des redevances (fermiers et concessionnaires, stationnement, revenu des immeubles) ou encore de la taxe de séjour intercommunale, ce sont les hypothèses de fiscalité qui pèsent le plus sur l'évolution des produits de fonctionnement. Les produits de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ont été notifiés en baisse de près de 9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020, tandis que les bases de CFE (retraitées de la réforme fiscale) sont projetées en recul, afin d'anticiper les conséquences potentielles de la crise sur le tissu économique métropolitain (disparition de sociétés, réévaluation de locaux à la méthode comptable, changement de tranches pour certaines entreprises à la base minimum).

Cette situation explique une part de la baisse de plus de 35 millions de l'épargne brute de la collectivité et conduit à présenter un budget prévisionnel 2021 qui ne permet pas de dégager un autofinancement pour la section d'investissement.

Les recettes fiscales de la métropole sont en plus impactées en structure par les réformes de la fiscalité locale, qu'il s'agisse de la suppression de la taxe d'habitation ou de la réforme des impôts dits de « production ».

La suppression de la taxe d'habitation engagée depuis trois ans se concrétisera définitivement dans le budget métropolitain avec la compensation de l'intégralité des produits perdus par une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Anciennement liée à la dynamique propre du territoire, la progression de ces nouveaux produits de substitution suivra le rythme de la progression de la fiscalité indirecte nationale. Du point de vue du contribuable, la taxe d'habitation demeure en 2021 pour 20 % des foyers, mais avec un allègement de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022 jusqu'à sa suppression totale en 2023.

Afin de favoriser la compétitivité des entreprises françaises, la loi de finances pour 2021 a en outre prévu l'allègement de la fiscalité dite « de production ». Au-delà de la suppression de la part régionale de la CVAE, les valeurs locatives des établissements industriels sont diminuées dès 2021 de la moitié. Cette suppression de plus de 35

millions de bases pour Toulouse Métropole fera l'objet d'une compensation fiscale, sous forme d'un dégrèvement de fiscalité, permettant de garantir la neutralité du dispositif.

Sans impact à court terme sur les volumes perçus de fiscalité, ces réformes fiscales modifient profondément l'architecture des recettes de la collectivité. A moyen terme, en cas de décrochage de la dynamique nationale par rapport à la dynamique locale ou dans l'éventualité où le dégrèvement de fiscalité intégrerait l'enveloppe normée de la dotation globale de fonctionnement, cette neutralité pourrait être remise en cause.

L'année 2021 sera également marquée par l'harmonisation de la fiscalité métropolitaine, dont la mise en œuvre budgétaire sera effective à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

Concomitamment à ces réformes nationales, Toulouse Métropole a souhaité engager des travaux pour aboutir à l'harmonisation sur son territoire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), tout en assurant le financement de la compétence « Collecte et valorisation des déchets » à long terme.

Afin de converger vers un taux unique de TEOM (8,10 % contre 8 taux différents aujourd'hui) tout en garantissant la stabilité du niveau des recettes fiscales métropolitaines, un dispositif de neutralisation fiscale impliquant une baisse des taux de foncier bâti communal a été proposé. Grâce à une hausse conséquente du taux de foncier bâti métropolitain (passage de 5,96 % à 13,20 %), ce mécanisme prévoit une majoration des attributions de compensation à hauteur des pertes de fiscalité prévisionnelles pour l'ensemble des communes. Ces dernières sont ainsi en capacité de baisser leur taux de foncier bâti communal afin de supprimer tout impact sur la pression fiscale globale des contribuables.

L'impact de cette avancée métropolitaine en matière d'harmonisation fiscale sera intégré au budget 2021 à une étape ultérieure, après que le dispositif ait été adopté par l'assemblée métropolitaine.

Face à l'incertitude des années à venir, ce premier budget marque son soutien au développement du territoire, dans l'attente de l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026.

Le niveau des recettes fiscales pour les années à venir sera directement corrélé à la capacité du territoire à maintenir une dynamique économique et démographique. A titre d'exemple, les recettes de CVAE déjà en repli en 2021, compte tenu de la baisse de l'activité économique en 2020 sur le territoire, connaîtront une plus forte contraction en 2022, de l'ordre de 20 millions d'euros du fait de l'effet rebours du mode de reversement de cet impôt.

Ainsi, afin de permettre le rebond de l'économie toulousaine sans oublier le nécessaire soutien aux publics en difficulté sociale ou face à l'emploi, Toulouse Métropole s'est doté en 2020 d'un Plan de Relance pour l'Emploi (PRE) et d'un plan de lutte contre la précarité sans précédents, dont la poursuite s'est avérée nécessaire sur l'exercice 2021. Pour préparer l'avenir et la reprise, la collectivité acte dès le budget 2021 de l'accroissement

de son effort en faveur du transport collectif, via la hausse de sa contribution à Tisséo Collectivité, ou encore de ses investissements pour permettre la modernisation et l'extension de ses réseaux de communication ainsi que la poursuite des d'opérations d'aménagement.

La programmation pluriannuelle des investissements métropolitains (PPIM) 2021-2026, dont l'enveloppe dédiée sur le mandat devrait être comprise entre 1,5 milliard et 1,8 milliard d'euros, actera des grandes priorités d'investissement du mandat pour le territoire. Elle sera adoptée lors du conseil métropolitain de juin 2021 et déclinée budgétairement lors d'étapes budgétaires ultérieures.

Budget consolidé

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	822,03	822,03	702,82	702,82	1 524,85	1 524,85
Assainissement	32,33	31,22	47,24	47,24	79,57	78,46
Eau	22,13	21,99	43,38	43,38	65,51	65,37
Oncopôle	25,91	25,91	33,89	33,89	59,80	59,80
Activités Immobilières	15,62	15,62	10,56	10,56	26,18	26,18
IMT	4,43	4,43	3,80	3,80	8,23	8,23
Lasbordes	0,31	0,31	0,04	0,04	0,35	0,35
Théâtre et Orchestre	39,10	39,10	1,70	1,70	40,80	40,80
Pompes Funèbres	3,69	3,69	0,30	0,30	3,99	3,99
Crématorium	1,46	1,46	3,19	3,19	4,65	4,65
Déchets	99,79	99,79	13,18	13,18	112,97	112,97
Budget Agrégé	1 066,80	1 065,55	860,10	860,10	1 926,90	1 925,65
Mouvements réciproques	46,39	45,55	4,12	4,96	50,52	50,52
Budget Consolidé	1 020,40	1 019,99	855,98	855,14	1 876,38	1 875,13

Le budget de la Métropole, se compose d'un budget principal et de 10 budgets annexes.

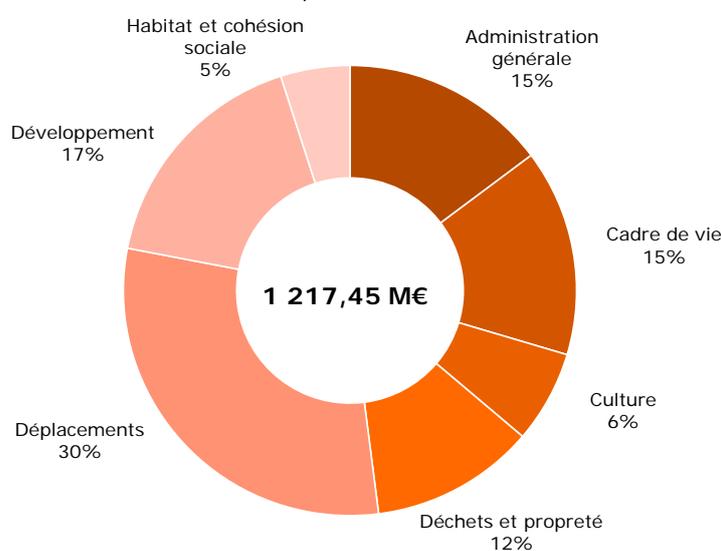
Pour l'exercice 2021, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à **1,93 Md€**.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses (mouvements d'ordre comme les amortissements) y compris les mouvements internes des budgets (subventions aux budgets annexes, écritures prévisionnelles de refacturation...).

Tous budgets confondus, les **dépenses réelles consolidées**, retraitées des mouvements réciproques entre budgets sont de 1 634 M€.

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées retraitées des mouvements réciproques (hors dépenses financières et reversements aux communes) ventilées par secteur d'activité métropolitaine :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Parmi les principales politiques publiques portées par Toulouse Métropole:

La mobilité occupe la part la plus importante du budget avec 365,7 M€ et près de 30 % du budget de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution à Tisséo Collectivité est prépondérante (102,7 M€) ainsi que les enveloppes de voirie pour 98,3 M€.

Avec 17 % des dépenses (207,5 M€), la compétence « **développement** » rassemble le développement économique (100,4 M€) et l'aménagement urbain (107,2 M€).

La compétence développement économique porte notamment le budget annexe « Activités Immobilières » (pépinières, B612, etc.), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne. Elle comprend également une grande partie des crédits inscrits au titre du Plan de Relance pour l'Emploi.

L'aménagement porte quant à lui notamment toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement ainsi que les participations aux différentes ZAC et à la concession du Grand Matabiau, Quai d'Oc.

Le « **cadre de vie** » représente 15 % du budget de Toulouse Métropole (180,8 M€) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :

- d'environnement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), d'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) dans le cadre en particulier des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;
- de prévention des incendies, avec notamment la contribution au SDIS, pour 20,9 M€ ;
- de l'offre de loisirs et de sports pour 12,5 M€ ;
- d'opérations funéraires pour 15,2 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.

La part relative à la compétence « **propreté et déchets** » représente 12 % du budget de Toulouse Métropole, soit un montant de 143,2 M€. La compétence propreté s'élève à 48,2 M€ contre 95,0 M€ pour la compétence déchets.

Budget principal

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	811,25	800,67	-1,3%	-10,58
Produits des services	49,44	44,86	-9,3%	-4,57
Impôts et taxes	587,45	554,01	-5,7%	-33,44
Compensations fiscales	23,89	57,76	141,8%	33,87
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	133,12	132,38	-0,6%	-0,74
Autres produits de gestion courante	17,03	11,28	-33,7%	-5,75
Autres recettes de fonctionnement	0,33	0,38	16,4%	0,05
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	696,84	722,54	3,7%	25,70
Achats de biens et services	79,05	82,48	4,3%	3,43
Charges de personnel	184,08	188,19	2,2%	4,11
Reversements aux communes	234,41	239,37	2,1%	4,96
Fonds de péréquation et autres reversements	5,64	8,30	47,2%	2,66
Subventions, participations et contributions	191,62	201,77	5,3%	10,15
Autres charges de gestion courante	1,94	2,19	12,5%	0,24
Autres charges de fonctionnement	0,10	0,25	146,3%	0,15
Epargne de gestion	114,41	78,13	-31,7%	-36,28
Charges financières nettes	17,06	16,98	-0,5%	-0,08
Epargne brute	97,35	61,15	-37,2%	-36,20
Taux d'épargne brute	12,00%	7,64%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	64,30	65,43	1,8%	1,13
Epargne nette	33,05	-4,28	-112,9%	-37,33
Taux d'épargne nette	4,07%	-0,53%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	365,87	509,51	39,3%	143,64
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	161,26	135,81	-15,8%	-25,45
Emprunt d'équilibre	171,56	377,97	120,3%	206,41

Au budget primitif 2021, l'épargne nette est projetée à **-4,3 M€**, soit une perte de plus de 37,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

A l'origine de cette situation se trouve la contraction des recettes réelles de fonctionnement en recul de plus de 10 M€, alors qu'en considérant un rythme de croissance moyen de 2 % par an elles progresseraient de 25 M€. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent plus fortement notamment pour intégrer les charges relatives aux différents plans de soutien à l'économie et aux publics fragilisés.

A noter néanmoins que les participations d'équilibre aux budgets annexes seront ajustées à la reprise des résultats lors du budget supplémentaire. En opérant ce retraitement dès cette étape, toutes choses égales par ailleurs, l'épargne nette serait projetée positive entre 0 et 5 M€.

Au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement, dont le niveau de dépenses atteint plus de 500 M€, nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre de près de 378 M€. Ce niveau d'inscription sera ajusté lors d'une étape ultérieure afin d'intégrer les arbitrages en cours sur la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains 2021-2026.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

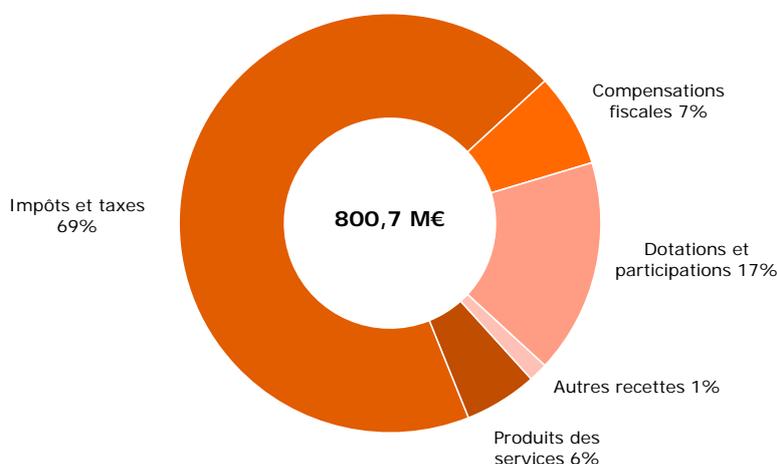
en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	49,44	44,86	-9,3%	-4,57
Impôts et taxes	587,45	554,01	-5,7%	-33,44
Compensations fiscales	23,89	57,76	141,8%	33,87
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	133,12	132,38	-0,6%	-0,74
Autres produits de gestion courante	17,03	11,28	-33,7%	-5,75
Autres recettes de fonctionnement	0,33	0,38	16,4%	0,05
Recettes de fonctionnement (hors prod. financiers)	811,25	800,67	-1,3%	-10,58

La crise sanitaire et ses impacts économiques ont des conséquences directes sur les produits de fonctionnement, en baisse de 10,6 M€ (-1,3 %) par rapport au BP 2020.

La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente 76 % des recettes de fonctionnement. Majoritairement constituée de la fiscalité professionnelle, elle subit directement les effets de la crise économique.

La diminution des produits de fonctionnement est amplifiée par le repli des produits des services compte tenu notamment de la fermeture d'un certain nombre d'équipements et d'une baisse attendue du forfait post-stationnement.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature
(hors produits financiers)



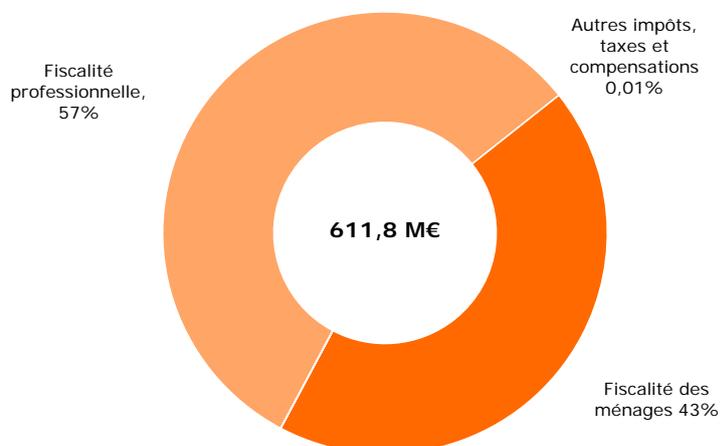
1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	350,69	345,83	-1,4%	-4,86
Fiscalité directe	308,97	268,62	-13,1%	-40,35
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	190,90	154,50	-19,1%	-36,40
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	100,00	98,20	-1,8%	-1,80
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	8,90	9,50	6,7%	0,60
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	3,10	3,30	6,5%	0,20
Taxe de séjour et taxe additionnelle	5,83	3,00	-48,5%	-2,83
Prélèvement sur les produits des jeux	0,24	0,12	-50,0%	-0,12
Fiscalité reversée et compensations	41,72	77,21	85,1%	35,49
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	24,61	24,63	0,1%	0,02
Compensation de la réforme de la TP	13,90	13,50	-2,9%	-0,40
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	3,21	39,08	1118,9%	35,87
Fiscalité des ménages	260,58	266,00	2,1%	5,42
Fiscalité directe	253,80	78,94	-68,9%	-174,86
Taxe d'Habitation (TH)	179,10	7,84	-95,6%	-171,26
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	73,40	69,81	-4,9%	-3,59
Taxe sur Foncier Non Bâti et taxe additionnelle (TFNB)	1,30	1,30	-0,3%	0,00
Fiscalité reversée et compensations	6,78	187,06	2659,0%	180,28
Fraction compensatoire de la TFPB et TH (TVA)	0,00	181,88	-	181,88
Compensation des exonérations de TF	0,28	5,18	1750,0%	4,90
Compensation des exonérations de TH	6,50	0,00	-100,0%	-6,50
Autres impôts, taxes et compensations	0,07	0,07	-7,1%	-0,01
Impôts, taxes et compensations fiscales	611,34	611,77	0,1%	0,43

Le panorama de la fiscalité locale en 2021 est profondément modifié par le contexte législatif et économique à plusieurs niveaux :

- la suppression effective de la taxe d'habitation sur les résidences principales dans les budgets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et sa substitution par la taxe foncière départementale dans le premier cas et par une quote-part de la TVA dans le second cas ;
- l'allègement de la fiscalité sur les entreprises dites « de production » qui voit les valeurs locatives des établissements industriels diminuées de 50 % ;
- la crise économique et sanitaire qui impacte le volume et la dynamique des ressources fiscales du territoire.

Répartition des impôts, taxes et compensations fiscales



a. La fiscalité professionnelle

i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 154,5 M€

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2021 est de 154,5 M€ soit une baisse de 36,4 M€ par rapport au BP 2020.

Il tient compte :

- de la diminution de bases des établissements industriels pour 35,4 M€ ;
- d'une évolution des tarifs des locaux soumis à la révision des valeurs locatives de 0,4 % ;
- d'une progression physique négative (-2 %) compte tenu du ralentissement de l'activité économique.

ii. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 98,2 M€

Les collectivités n'ayant pas de pouvoir de taux sur la CVAE, le produit reçu par les collectivités est calculé à partir d'un taux national unique selon un barème établi en fonction du niveau du chiffre d'affaires.

Au regard du contexte économique, la CVAE dont l'assiette est la valeur ajoutée de l'entreprise, est l'impôt local le plus exposé aux variations de croissance. Ses modalités de recouvrement par acompte peuvent avoir des effets amplificateurs sur la variation de produit.

Par ailleurs, le territoire métropolitain est particulièrement exposé compte tenu du poids dans le produit de CVAE du secteur aéronautique, particulièrement impacté par la crise.

Ainsi, le produit de CVAE perçu en 2020 qui était de 106,7 M€ passe à 98,2 M€ en 2021, au regard de la pré-notification transmise par les services de la DRFIP.

En outre, il convient de noter que dans le cadre de la réforme sur les impôts de production, le part régionale de la CVAE représentant 50 % des cotisations disparaît sans impact sur le produit de Toulouse Métropole.

Enfin, et dans le but de soutenir l'activité économique, Toulouse Métropole a adopté pour 2021 une exonération de CFE et de CVAE pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires.

iii. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,3 M€

L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Une progression de 0,2 M€ est projetée afin de se rapprocher du niveau de réalisation de 2020.

iv. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 9,5 M€

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² ou de 4 000 m² sur l'ensemble de leurs réseaux et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 € sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au m².

Au regard de la faible exposition à la crise des contribuables à la TASCOM et compte tenu de produit constaté en 2020, le montant attendu au titre de 2021 est en hausse par rapport à 2020 (+0,6 M€).

v. La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 3,0 M€

Le produit attendu au titre de la TSI est anticipé pour 2021 en forte baisse en raison de la chute de fréquentation des hébergements touristiques en 2020 et 2021 et de la mise en œuvre de mesures de soutien aux hébergeurs telles que l'exonération du second semestre 2020 (dont une partie est perçue en 2021) et le report de plusieurs mois des échéances de 2021.

vi. Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle : 38,1 M€

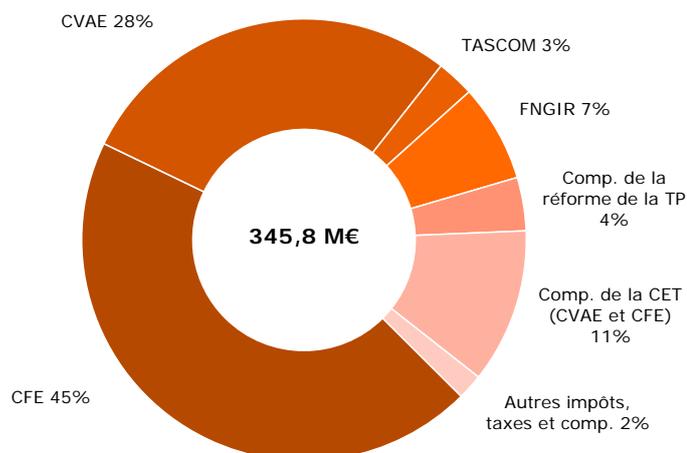
La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont issus de la réforme fiscale de 2010. Ils avaient comme objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme puisque le total des ressources fiscales après réforme additionné à la DCRTP et au FNGIR, était à l'origine équivalent au montant perçu avant réforme. Une stabilité de ces dispositifs est prévue pour 2021.

vii. Les compensations fiscales : 39,1 M€

Les compensations fiscales apparaissent en forte hausse en 2021 en raison de l'intégration de la compensation pour la réduction des bases de CFE des établissements industriels.

Une nouvelle fois, une partie des recettes fiscales est transformée en compensation. Si le mécanisme proposé par la loi de finances pour 2021 garantit la neutralité du dispositif pour le budget des collectivités territoriales, l'histoire a montré que les compensations « fiscales » ont tendance à intégrer l'enveloppe normée de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour constituer une variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Répartition de la fiscalité professionnelle



b. La fiscalité ménage

i. La taxe d'habitation : 7,8 M€

De la taxe d'habitation, seule demeure la part relative aux résidences secondaires dont l'évolution forfaitaire est déterminée à partir de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre les mois de novembre 2019 et novembre 2020, soit 0,2 %, et d'une évolution physique anticipée à 1 %.

ii. La TVA : 181,9 M€

La taxe d'habitation sur la résidence principale est remplacée par une fraction du produit de TVA dont le montant est déterminé à partir des éléments suivants :

- la base de taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 multiplié par le taux 2017 ;
- la compensation de taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- la moyenne des rôles supplémentaires et complémentaires de taxe d'habitation pour les années 2018 à 2020.

La substitution de la taxe d'habitation par la TVA peut générer un certain nombre d'interrogations.

En premier lieu, les collectivités territoriales vont perdre le pouvoir de taux dont elles disposaient avec la taxe d'habitation ainsi que la possibilité d'ajuster les abattements sur les contribuables les plus fragiles. Il s'agit donc d'une perte d'autonomie fiscale importante.

Par ailleurs, l'ancrage territorial de l'impôt disparaît avec la TVA ce qui a deux conséquences :

- l'évolution des ressources des collectivités n'est plus liée à l'accueil de populations et aux charges qui en découlent, ce qui risque de poser des problèmes pour les territoires à forte croissance démographique ;
- le lien entre les habitants et le financement des services publics n'existe plus lorsque le contribuable n'est pas propriétaire de son logement. Aussi, une partie importante de la population ne participera plus au financement des équipements publics locaux.

Enfin, la TVA est un impôt sensible à la croissance économique et durant les périodes de crise, où les collectivités territoriales ont besoin de sécurité dans leurs ressources, son produit peut baisser.

iii. Le foncier bâti : 69,8 M€

Le produit de foncier bâti a été estimé à partir d'une revalorisation forfaitaire de 0,2 % pour les locaux d'habitation et de 0,4 % pour les locaux commerciaux, et d'une progression physique des bases de 0,8 %, plus faible que les années précédentes afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire.

Le produit de foncier bâti est grevé cette année de la diminution des bases des établissements industriels, au même titre que la CFE, pour un montant évalué à 4,9 M€. Le produit de foncier bâti ne tient pas compte de la variation des taux prévue en 2021 et rendue nécessaire par le dispositif d'harmonisation et la baisse du taux de TEOM qui conduira à une baisse de produit de 15 M€. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties proposé en 2021 sera de 13,20 % au lieu de 5,96 % conduisant à l'augmentation du produit de taxe foncière de 85 M€.

Ce produit supplémentaire est destiné à abonder la programmation pluriannuelle des investissements de Toulouse Métropole à hauteur de 15 M€, générant ainsi une capacité d'investissement complémentaire. Les 70 M€ restants vont venir alimenter l'attribution de compensation et donner la possibilité aux communes d'ajuster leur taux de foncier bâti pour assurer une neutralité fiscale pour les contribuables.

Les ajustements de crédit qu'implique ce dispositif seront inscrits à une prochaine étape budgétaire, une fois que l'ensemble des délibérations aura été pris par l'assemblée métropolitaine.

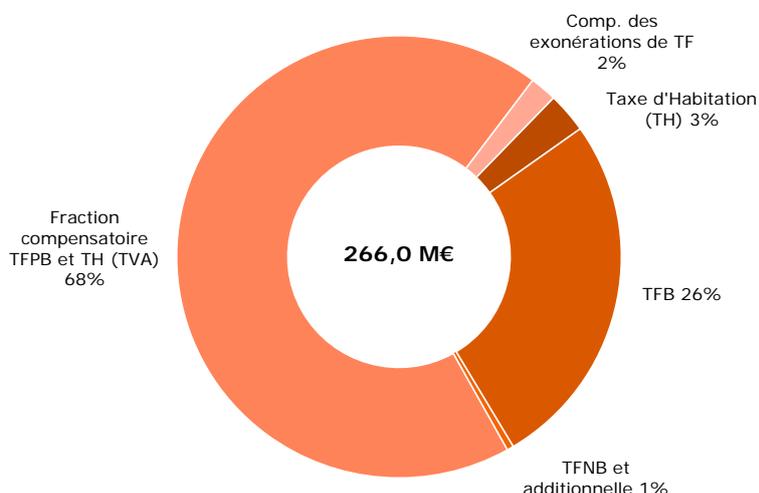
Par ailleurs, afin de soutenir le commerce de proximité en période de crise, Toulouse Métropole, à partir de 2021, applique un abattement de 15% de taxe foncière sur les propriétés bâties pour tous les commerces qui ont une surface de vente inférieure à 400 m² et qui ne sont pas inclus dans un ensemble commercial.

iv. Les compensations de taxe d'habitation et de foncier : 5,2 M€

La compensation de taxe d'habitation disparaît avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La compensation au titre de la taxe foncière est majorée pour neutraliser la perte de produit de foncier bâti des établissements industriels.

Répartition de la fiscalité des ménages



2. Les dotations et participations

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation générale de fonctionnement (DGF)	104,90	104,90	0,0%	0,00
DGF - Dotation d'intercommunalité	15,70	15,70	0,0%	0,00
DGF - Dotation de compensation	89,20	89,20	0,0%	0,00
FCTVA	1,00	0,50	-50,0%	-0,50
Participations	27,22	26,98	-0,9%	-0,24
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	133,12	132,38	-0,6%	-0,74

a. La dotation d'intercommunalité

L'architecture actuelle de la dotation d'intercommunalité est issue de loi de finances pour 2019. Pour mémoire,

- la dotation d'intercommunalité est désormais répartie dans une enveloppe commune à l'ensemble des catégories d'EPCI en lieu et place des 5 enveloppes existantes précédemment ;
- cette répartition est fonction du coefficient d'intégration fiscale, du potentiel fiscal¹, et du revenu par habitant (nouveau critère introduit en 2019).

Au vu des dispositions de la loi de finances 2021, le produit de la dotation d'intercommunalité devrait être stable par rapport à 2020.

¹ Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, la suppression de la taxe d'habitation entraîne un effet domino sur un certain nombre de dispositifs qui intègrent des indicateurs de mesure de la richesse fiscale des collectivités.

b. La dotation de compensation

Cette dotation, issue de la loi de finances 2004, correspond à l'ancienne compensation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Cette dotation est anticipée au même niveau que son montant 2020 en tenant compte des dispositions de la loi de finances 2021.

c. Le FCTVA et les participations

La prévision de FCTVA se rapproche du niveau constaté en fin d'exercice 2020, soit une diminution de 0,5 M€.

Cet item comprend également les participations à des appels à projets nationaux (plan pauvreté, PLIE, etc.) et européens (COMMUTE, Eco-Mode, etc.). Ces recettes, calculées en fonction du phasage des projets et des dépenses afférentes, affichent une légère baisse (-0,2 M€).

3. Les produits des services

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	7,25	6,40	-11,6%	-0,84
Redevance d'occupation du domaine public	1,73	2,34	35,0%	0,61
Redevance stationnement et forfait post-stationnement	4,80	3,48	-27,4%	-1,31
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,72	0,59	-18,8%	-0,14
Redevances et droits des services	1,61	1,09	-32,2%	-0,52
Mise à disposition de personnel	10,40	10,33	-0,6%	-0,06
Remboursement de frais	22,50	19,97	-11,2%	-2,53
Autres produits des services	7,68	7,06	-8,1%	-0,62
Produits des services	49,44	44,86	-9,3%	-4,57

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services sont projetés en baisse de 4,6 M€, afin de tenir compte d'un niveau de service réduit compte tenu de l'état d'urgence sanitaire.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes sont construites sur la base des données d'exécution connues courant octobre 2020 et d'une hypothèse de reprise des activités à partir du 3^{ème} trimestre. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les pertes envisagées par rapport à 2020 pourraient varier. A ce stade, il a été retenu :

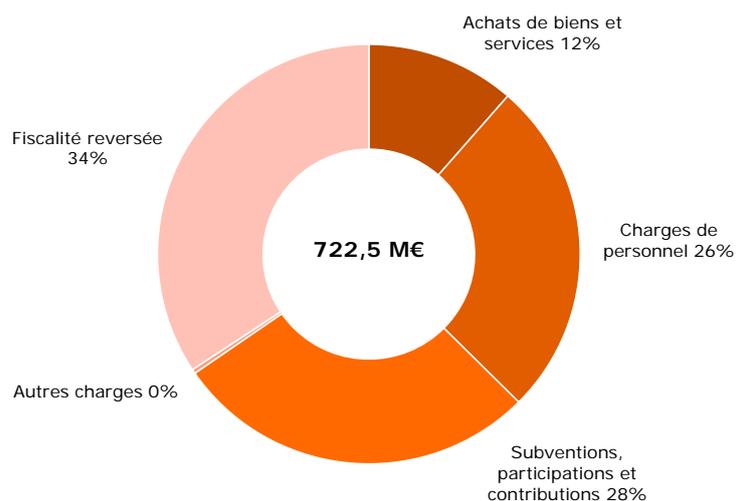
- **les recettes des services publics tarifés diminuent de 0,5 M€**, conséquence de la fermeture des équipements culturels ;
- **les redevances d'occupation du domaine public (+0,6 M€) et le forfait post-stationnement (-1,3 M€) sont projetés en diminution globale (-0,7 M€)** afin de tenir compte du niveau de réalisation constaté en 2020 ;
- **les refacturations à la Mairie de Toulouse et aux budgets annexes des interventions du budget principal de Toulouse Métropole** affichent une baisse par rapport au prévisionnel du BP 2020 d'environ 2,5 M€. Elle est principalement due au niveau de remboursement des charges d'administration générale refacturées aux budgets annexes.

B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	456,79	474,87	4,0%	18,08
Achats de biens et services	79,05	82,48	4,3%	3,43
Charges de personnel	184,08	188,19	2,2%	4,11
Subventions, participations et contributions	191,62	201,77	5,3%	10,15
Autres charges de gestion courante	1,94	2,19	12,5%	0,24
Autres charges de fonctionnement	0,10	0,25	146,3%	0,15
Fiscalité reversée	240,05	247,67	3,2%	7,62
Reversements aux communes	234,41	239,37	2,1%	4,96
Fonds de péréquation et autres reversements	5,64	8,30	47,2%	2,66
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	696,84	722,54	3,7%	25,70

Depuis 2018, Toulouse Métropole s'est engagée auprès de l'Etat à respecter la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement (+1,35 % par an). La première loi d'urgence de 2020 pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 a suspendu les obligations de limitation d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 et l'État n'a pas reconduit le dispositif pour 2021.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation inscrite au BP 2021 résulte des ajustements approuvés lors de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 décembre 2020, à savoir :

- des corrections liées aux enveloppes locales de voirie pour plusieurs communes ;
- de l'évaluation financière consécutive au transfert de compétences de la Mairie de Blagnac, et concerne en particulier Aéroscopia ;
- de l'ajustement au titre des services communs, schéma retenu depuis 2018.

Cette prévision ne tient pas compte de l'ajustement de l'attribution de compensation prévu dans la cadre du dispositif d'harmonisation de la TEOM approuvé par la CLECT du 16 février 2021 et estimé à 70 M€. Le montant de l'attribution de compensation sera ajusté en conséquence à la prochaine étape budgétaire.

b. La dotation de solidarité communautaire

L'architecture 2021 de la dotation de solidarité communautaire (DSC) reste inchangée, dans l'attente de la définition d'un pacte financier et fiscal d'ici la fin de l'année.

Pour mémoire, la forme actuelle de la DSC comprend 3 parts :

- la première part, appelée dotation « tronc commun » (répartie entre toutes les communes) est assise sur les critères réglementaires, c'est-à-dire le revenu par habitant (pour 25 %) et l'insuffisance de potentiel fiscal (pour 75 %) pondéré de l'effort fiscal et de la population communale ;
- la deuxième part, dite dotation de rattrapage, a pour but d'amplifier la péréquation. Elle repose sur une évaluation des inégalités de moyens entre communes et s'applique aux communes connaissant une insuffisance de leurs ressources par habitant, sous réserve qu'elles demandent un effort fiscal à leurs habitants suffisants (calcul par écart à la moyenne selon des strates de communes) ;
- une troisième part créée en 2013 pour compenser les pertes de dotations liées au nouveau calcul du potentiel fiscal consécutif à la réforme de la fiscalité locale de 2010.

Enfin, un mécanisme de garantie a été introduit en 2016 pour que la DSC communale de l'année N soit, a minima, égale à la DSC de l'année N-1.

c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€. Toulouse Métropole est depuis l'origine contributeur au FPIC. La loi de finances 2021 ne prévoyant aucune mesure concernant ce fonds, la contribution de la Métropole est stabilisée au montant de 2020.

A noter qu'un prélèvement sur les ressources fiscales de 2,8 M€ est prévu au titre du dégrèvement de 2/3 de la CFE décidé en 2020, au bénéfice des entreprises du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel.

2. Les achats de biens et services

De BP à BP, les fournitures et prestations pèsent pour 3,4 M€ dans la progression des dépenses réelles de fonctionnement.

Directement lié à l'activité, ce poste évolue en fonction du niveau d'intervention de Toulouse Métropole et des prix.

Les mesures liées au **protocole sanitaire** ont un **impact net de près d'1 M€** sur l'exercice 2021, afin notamment d'acquérir les équipements de protection individuelle à destination des agents.

Enfin, des dépenses ponctuelles liées aux déménagements dans le cadre du projet TAE et au lancement du projet de technocentre « Atlanta » expliquent le reste de la progression des charges à caractère général (+1,5 M€).

3. Les charges de personnel

La masse salariale du budget principal 2021 progresse de +2,2 % par rapport au BP 2020, pour s'élever à 188,2 M€.

Cette évolution s'explique notamment par les éléments suivants :

- la poursuite du dispositif réglementaire du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) dont l'impact pour 2021, en intégrant les avancements d'échelon, est estimée à près de 1,6 M€ ;
- les évolutions liées aux avancements de grade et promotions internes pour 0,7 M€ ;
- l'impact en année pleine de l'évolution des effectifs permanents et l'adaptation des services (estimés à 2,8 M€) ;
- la poursuite de la généralisation du RIFSEEP (estimée à 1,1 M€) ;
- la mise en œuvre de l'indemnité de précarité prévue par la loi de transformation de la fonction publique pour les agents en fin de CDD de moins d'un an (estimée à 0,3 M€) ;
- le soutien à l'emploi au travers du dispositif Parcours Emploi Compétence (0,5 M€).

Après retraitement des flux réciproques avec la Mairie de Toulouse (services communs et mutualisations) et les budgets annexes, la masse salariale réellement affectée aux interventions métropolitaines serait de 138,7 M€.

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Aides à la personne	3,00	3,16	5,3%	0,16
Indemnités, frais de mission et formation des élus	3,16	3,16	0,0%	0,00
Contribution au service d'incendie	20,20	20,40	1,0%	0,20
Participations aux organismes de regroupement	101,89	103,58	1,7%	1,69
Subventions de fonct. aux fermiers et concessionnaires	7,09	7,18	1,2%	0,09
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	18,49	25,22	36,4%	6,73
Autres subventions, participations et contributions	6,40	6,16	-3,6%	-0,23
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	31,38	32,89	4,8%	1,51
Subventions, participations et contributions	191,62	201,77	5,3%	10,15

Les subventions et participations progressent de 5,3 % par rapport au BP 2020.

Cette évolution est en grande partie consécutive au déploiement des mesures prises dans le cadre des différents plans mis en œuvre face à la crise sanitaire.

La subvention d'équilibre au budget annexe Théâtre et Orchestre National est proposée au vote à hauteur de 31,2 M€. Elle sera ajustée lors du budget supplémentaire en tenant compte de la reprise des résultats.

La participation au budget annexe Activités Immobilières est ramenée à 1,7 M€ contre 2,7 M€ au BP 2020, afin de tenir compte notamment des évolutions des mouvements d'ordre en baisse de 0,7 M€.

La contribution au contingent incendie s'élève à 20,4 M€.

La contribution à Tisséo Collectivité est prévue à hauteur de 102,7 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU).

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Dépenses d'équipement	291,21	382,58	31,4%	91,37	75,1%
Immobilisations incorporelles	15,09	28,54	89,2%	13,45	5,6%
Immobilisations corporelles et en cours	260,88	332,27	27,4%	71,39	65,2%
Opération pour compte de tiers	15,24	21,77	42,8%	6,52	4,3%
Subventions d'investissement versées	71,75	118,26	64,8%	46,51	23,2%
Autres dépenses d'investissement	2,91	8,67	198,2%	5,76	1,7%
Dépenses d'investissement (hors dette)	365,87	509,51	39,3%	143,64	100,0%

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 atteignent 509,5 M€, soit une progression de 39,3 % par rapport au BP 2020 (+143,6 M€).

Dans l'attente de l'adoption de la PPIM 2021-2026, les inscriptions budgétaires 2021 correspondent aux projets lancés sous l'ancienne mandature ou encore à des enveloppes récurrentes d'investissement, projetées en stabilité par rapport à la période précédente. En fonction des arbitrages qui seront rendus, le budget 2021 sera ajusté à une étape ultérieure. Dans le même temps, les besoins de crédits de paiement 2021 pourront être lissés sur plusieurs exercices à l'aune des programmations technico-financières affinées.

La progression des **dépenses d'équipement** de 91,4 M€ s'explique pour près de la moitié par la réinscription d'une année complète de programmation des enveloppes de voirie (+44 M€), tandis que l'année 2020 marquait la fin d'un cycle en la matière.

En sus de ce poste, l'augmentation du niveau des **immobilisations corporelles et en cours** trouve son origine, d'une part, dans la montée en charge du programme d'investissement du Grand Parc Garonne (+12 M€) et, d'autre part, dans des inscriptions importantes pour des projets immobiliers structurants pour les interventions métropolitaines (+15 M€), tels que le nouveau techno-centre d'Atlanta ou encore la relocalisation des ateliers du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole. Afin de maintenir l'effort des dernières années, les enveloppes relatives au développement et à l'entretien des routes métropolitaines et des pistes cyclables progressent de +15 M€.

Les besoins en études préalables au lancement des projets sont à l'origine de la hausse des **immobilisations incorporelles** (+13,5 M€). S'agissant de la progression des **opérations pour comptes de tiers** (+6,5 M€), elle s'explique principalement par la prise en charge de travaux pour le compte de Tisséo Collectivités dans le cadre du déploiement des Linéos ainsi que pour la réhabilitation et le dévoiement des réseaux dans le cadre de TAE.

Pour 2021, la progression de plus de 46,5 M€ des **subventions d'investissement versées** est principalement due à l'augmentation des participations d'équilibre aux opérations d'aménagement (+17 M€), qu'il s'agisse de l'opération Grand Matabiau Quai d'Oc ou des opérations de renouvellement urbain NPNRU, ainsi qu'à l'effort conséquent porté en soutien aux filières, au développement industriel et à la recherche publique dans le cadre du Plan de Relance pour l'Emploi (+20 M€).

Les **autres dépenses d'investissement**, en hausse de 5,8 M€, sont constituées :

- des prises de participations à hauteur de 0,5 M€ dans le projet « Energie Renouvelable » (ENR) ;
- des prêts et avances remboursables dont le versement d'une avance à OPPIDEA dans le cadre de la ZAC Toulouse Aerospace pour 3 M€ ;
- de la taxe d'aménagement reversée en hausse de 2,4 M€ pour se rapprocher du niveau de réalisation de 2020.

B. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	194,31	131,54	-32,3%	-62,77
Epargne nette	33,05	-4,28	-112,9%	-37,33
FCTVA	23,00	23,00	0,0%	0,00
Taxe d'aménagement	25,00	20,00	-20,0%	-5,00
Subventions d'investissement reçues	60,02	51,20	-14,7%	-8,82
Produits des cessions d'immobilisations	27,77	14,02	-49,5%	-13,75
Opérations pour compte de tiers	18,00	23,12	28,5%	5,12
Autres recettes d'investissement	7,48	4,47	-40,2%	-3,00
Emprunt d'équilibre	171,56	377,97	120,3%	206,41
Recettes d'investissement	365,87	509,51	39,3%	143,64

1. Les ressources propres

a. Les dotations et divers : 43,0 M€

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 23,0 M€ correspondant aux prévisions de dépenses d'équipement éligibles.

Les taxes d'urbanisme sont prévues à hauteur de 20,0 M€, en baisse par rapport au budget primitif 2020 pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

b. Les subventions : 51,2 M€

Les subventions d'investissement inscrites sont celles pour lesquelles Toulouse Métropole a reçu une notification, ou lorsqu'elles sont prévues dans le cadre de dispositifs partenariaux.

L'Europe devrait participer à hauteur de 0,55 M€ dans le cadre du projet LIFE et de 0,25 M€ pour le projet COMMUTE.

La participation de l'Etat s'élève à 7 M€ pour l'Aide à la Pierre et 0,6 M€ pour l'échangeur du Ritouret.

La Région Occitanie devrait verser 13,8 M€ dans le cadre du projet d'aménagement du MEET, 1,2 M€ pour soutenir les travaux du Grand Matabiau, Quai d'Oc et 0,6 M€ pour l'aménagement du Tarmac nord d'Aéroscopia.

Le Conseil Départemental devrait cofinancer les travaux du MEET en 2021 à hauteur de 7,5 M€. Le versement relatif au financement de la voirie métropolitaine s'élève à 1,3 M€.

Dans le cadre d'actions partenariales, des participations permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques (Projet Urbain Partenarial - PUP, Zone d'Aménagement Concerté – ZAC, etc.). A ce titre, sont inscrits 5,2 M€ pour la ZAC Malepère, 1,2 M€ pour la Concession d'Aménagement du Grand Matabiau, Quai d'Oc et 2,95 M€ pour les différents PUP.

c. Les cessions d'immobilisations : 14,0 M€

Le montant prévisionnel des cessions d'immobilisations s'élève à 14,0 M€, constitué principalement de la vente à un promoteur d'un terrain au 38, avenue de Fronton estimée à 5 M€, à la Mairie de Toulouse du terrain au 39-41, route de Launaguet pour 2,2 M€, ainsi que d'un montant de 3,8 M€ pour la résidence étudiante dans le cadre du projet du CEAT et de 2 M€ de vente de parcelles ou immeubles à des promoteurs dans le cadre d'opérations de construction de logements sociaux.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 23,1 M€

Ce sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes.

Il s'agit principalement des aménagements de voirie (Linéo, couloirs de bus et Ligne Ceinture Sud) pour 13,2 M€, des travaux en lien avec le projet du métro Toulouse Aérospace Express (TAE) à hauteur de 8 M€ et des travaux d'aménagement aux abords du MEET pour 1,4 M€.

2. L'emprunt

Le besoin de financement, déduction faite des ressources propres, correspondant à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2021 à environ 378 M€.

Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire et des futurs arbitrages de la PPIM 2021-2026.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

A. L'endettement du budget principal

A la fin de l'année 2020, l'**encours** de dette pour le budget principal atteint **946 M€**. Cet encours, principalement à taux fixe, ne comporte pas d'emprunt structuré (99 % classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler, le reste de l'encours étant classé B1) et est distribué parmi 16 prêteurs.

Caractéristiques de la dette au 31/12/n	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Encours de la dette en M€	545	596	744	849	913	946
Nombre d'emprunts	110	105	120	114	118	118
Taux moyen	2,44%	2,40%	2,32%	1,94%	1,89%	1,64%
Parts emprunts à Taux Fixe	68%	60%	61%	60%	65%	68%
Capacité de désendettement - en années	5	4,5	8,14	7,41	6,68	10,7

L'**encours du budget principal** de Toulouse Métropole est estimé à **992 M€** à la fin de l'exercice 2021.

L'**annuité de la dette estimée** pour l'exercice 2021 s'élève à **82,7 M€**, en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2020 et 2021.

Les frais financiers inscrits au budget 2021 **s'élèvent à 17,3 M€** soit légèrement supérieurs par rapport au budget 2020, conséquence d'un encours de dette en hausse.

L'indicateur des charges financières sur les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2,1 % sur l'exercice 2021 (contre 1,9 % sur l'exercice 2020), ce qui démontre le faible poids du service de la dette dans le budget.

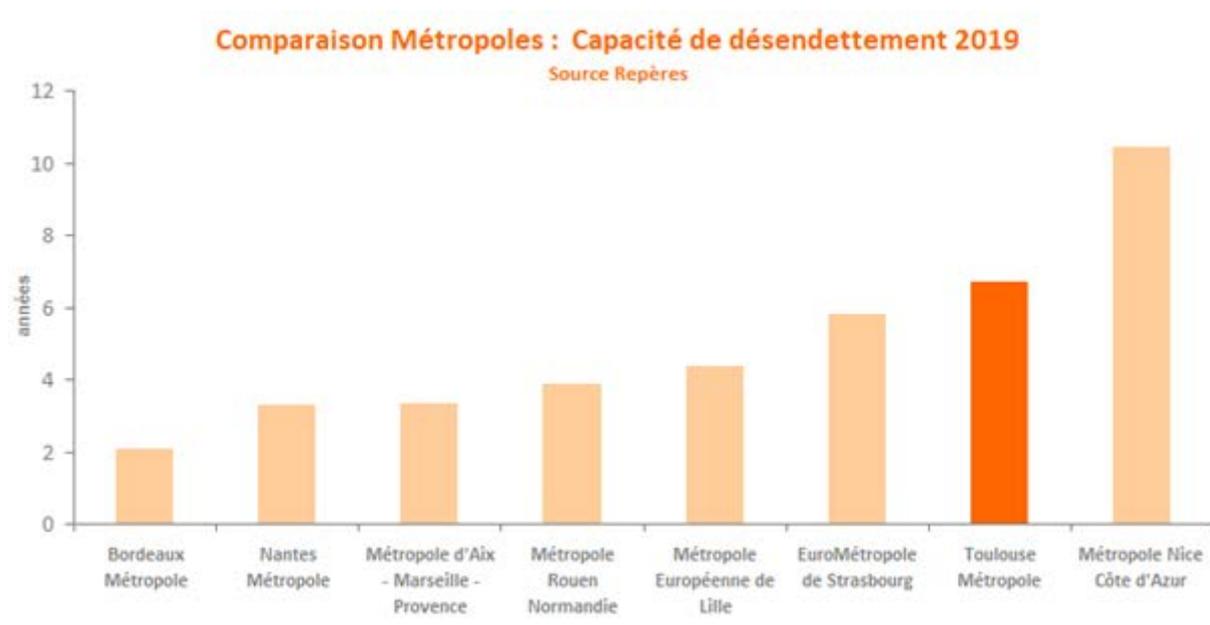
Le taux d'intérêt moyen est en baisse du fait de conditions financières plus favorables ces dernières années. La collectivité a ainsi bénéficié de ce contexte en octobre 2020 pour signer des contrats pour 70 M€.

Le taux moyen est cependant projeté en légère augmentation pour 2021, à 1,82 % contre 1,64 % pour 2020, du fait d'hypothèses prudentes concernant les taux variables.

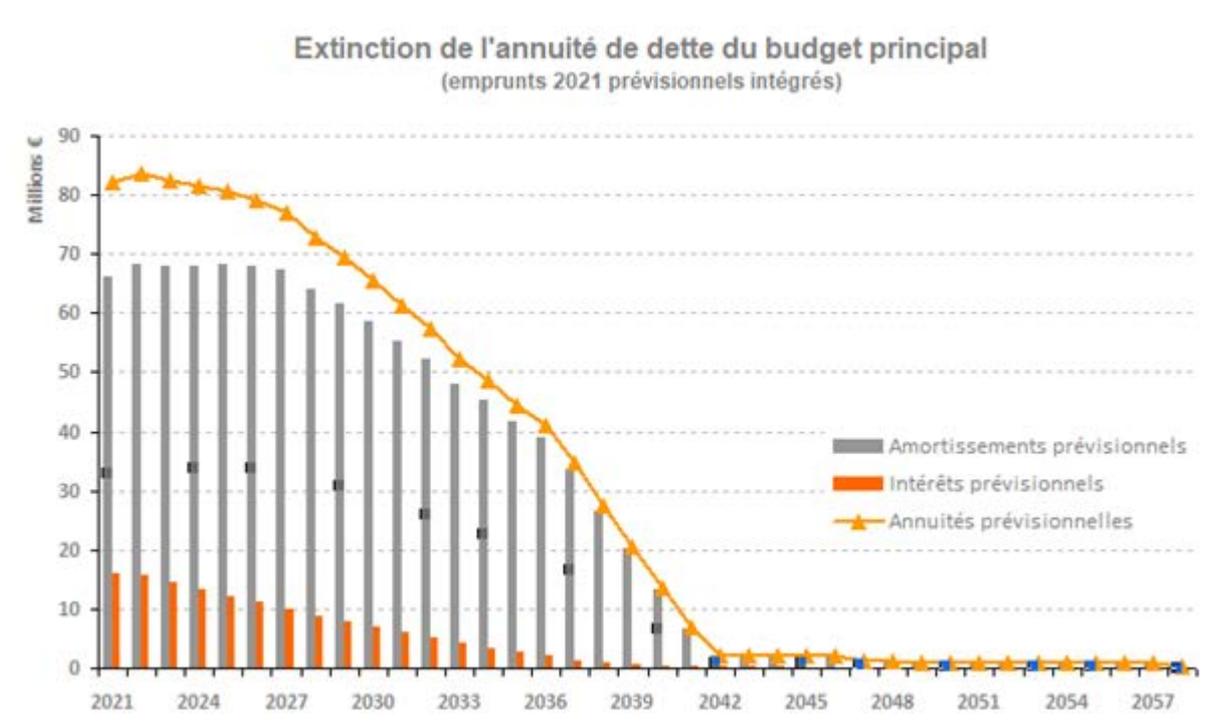
Les contrats à mobiliser en 2021 sont majoritairement déjà signés, sur des taux fixes. Les prévisions budgétaires intègrent une légère augmentation des taux variables.

La **capacité de désendettement** pour le budget principal **devrait s'établir autour de 10,7 années en 2020**, soit une augmentation sensible par rapport à 2019 (6,7 années), du fait de l'augmentation de l'encours et de la réduction de l'épargne brute liée à la crise sanitaire, et à une politique de provisionnement comptable forte lors de cet exercice.

Pour mémoire, les dernières données disponibles en 2019 montrent que la capacité de désendettement de Toulouse Métropole se situe dans la moyenne haute par rapport aux autres métropoles. Néanmoins le niveau reste en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans.

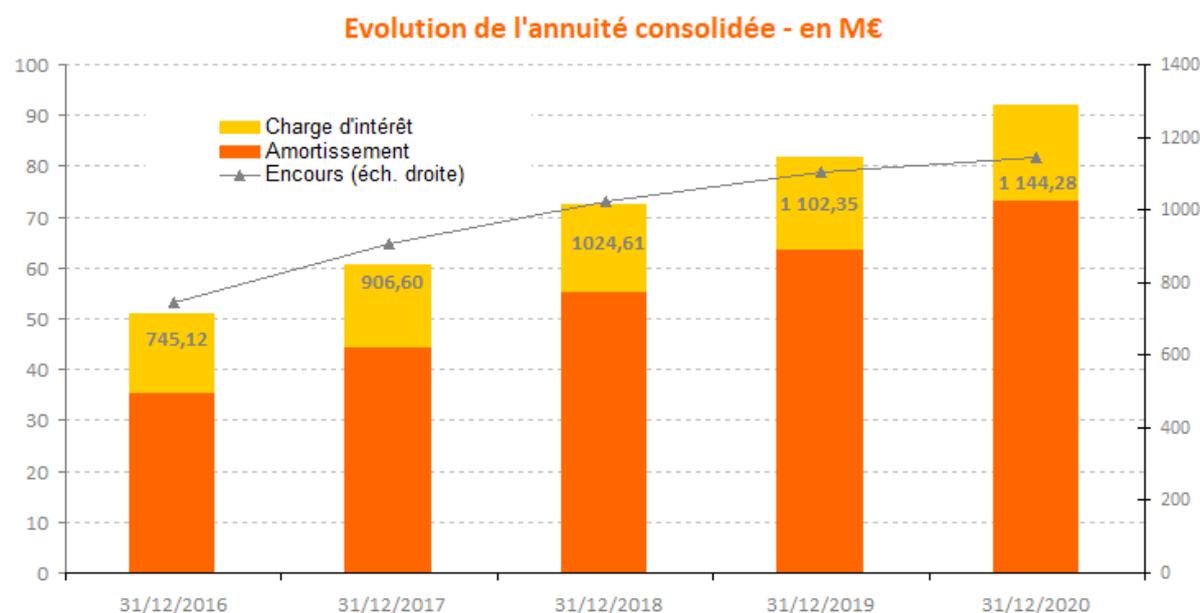
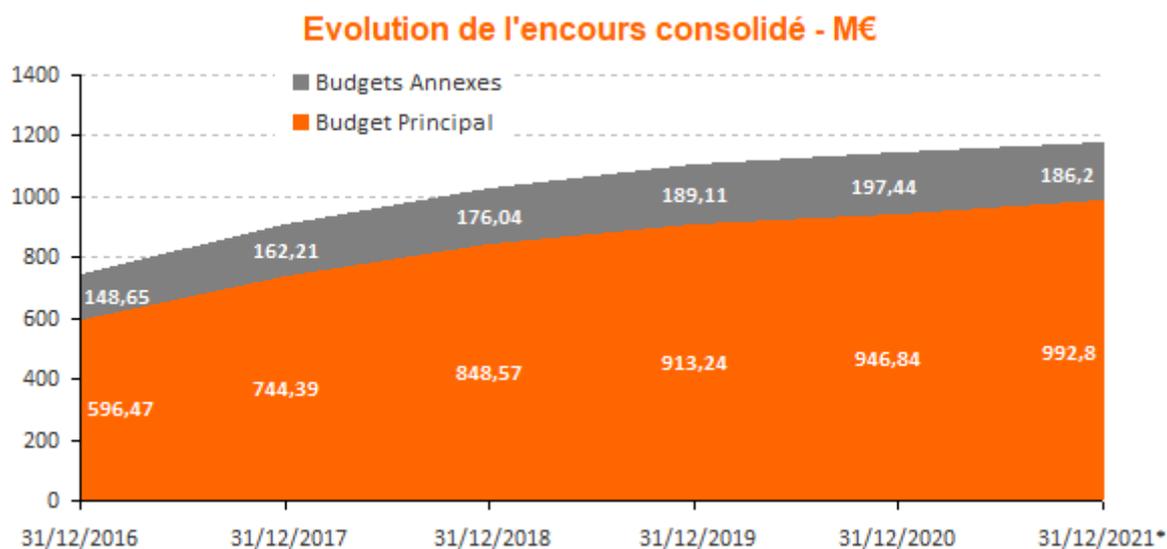


L'**extinction de la dette** est relativement linéaire avec néanmoins un point haut estimé en 2021 et 2022, du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts pour soutenir le programme d'investissement de la collectivité.



B. Présentation consolidée de tous les budgets

La dette consolidée de Toulouse Métropole atteint 1 144 M€ à la fin de l'exercice 2020 et est estimée à 1 179 M€ pour 2021.



Sur l'exercice 2020, seuls les budgets annexes Eau et Assainissement ont nécessité la mobilisation d'un emprunt.

En 2021, un emprunt devrait être mobilisé sur le budget Crématorium.

NB : Les avances du budget principal au budget annexe Activités Immobilières (26,5 M€), ainsi que la dette récupérable (6,1 M€) que le budget Déchets rembourse au budget principal, n'apparaissent pas dans le montant de l'encours consolidé.

Budget annexe Assainissement

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	27,34	29,83	9,1%	2,49
Ventes produits fabriqués, prestations	26,25	29,22	11,3%	2,98
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,07	0,04	-43,1%	-0,03
Autres recettes	1,02	0,56	-44,9%	-0,46
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	6,88	4,90	-28,7%	-1,98
Charges à caractère général	2,96	1,72	-41,8%	-1,24
Charges de personnel	2,48	2,50	1,0%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,29	0,33	14,2%	0,04
Autres charges	1,16	0,36	-69,4%	-0,81
Epargne de gestion	20,46	24,92	21,8%	4,46
Charges financières nettes	1,32	1,42	7,8%	0,10
Epargne brute	19,14	23,50	22,8%	4,36
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>70,0%</i>	<i>78,8%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	4,25	5,02	18,0%	0,77
Epargne nette	14,89	18,49	24,1%	3,60
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>54,5%</i>	<i>62,0%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	24,43	26,04	6,6%	1,61
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	8,21	8,67	5,5%	0,46
Emprunt d'équilibre	1,33	0,00	-100,0%	-1,33

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial et la défense incendie sont inclus dans le budget principal.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, l'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Ce changement de mode de gestion entraîne des évolutions sur l'équilibre du budget, celui-ci sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en suréquilibre.

Les dépenses de fonctionnement, portées désormais en grande partie par le délégataire, diminuent alors que les recettes de fonctionnement progressent du fait de la dynamique de la redevance assainissement et de la participation à l'assainissement collectif toujours perçues par Toulouse Métropole.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée serait de 18,5 M€, déduction faites de l'annuité de dette en légère hausse (+0,8 M€).

Recettes d'exploitation : 29,8 M€.

Le changement du mode de gestion entraîne une baisse des recettes de gestion courante et d'exploitation dorénavant perçues par le délégataire.

Malgré cela, les recettes d'exploitation progressent entre les BP 2020 et 2021 de près de 2,5 M€. En effet, Toulouse Métropole continue de percevoir la redevance d'assainissement collectif estimée à près de 18,0 M€ pour 2021 soit une hausse de 1,9 M€. S'ajoute à cela la participation à l'assainissement collectif qui poursuit son augmentation (+1,5 M€) du fait notamment d'un rattrapage de recouvrement des exercices antérieurs. L'année 2021 verra s'achever ce processus.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4,9 M€

Le délégataire portant désormais la majorité des dépenses d'exploitation, celles-ci affichent une baisse de 28,7 % entre le BP 2020 et le BP 2021.

Toulouse Métropole continue de porter certaines dépenses notamment celles liées aux titres annulés sur exercices antérieurs. En effet, dans la mesure où la Direction du Cycle de l'Eau a, jusqu'alors, réalisé des branchements, il convient de conserver jusqu'à extinction des délais de prescriptions afférents des inscriptions en dépenses sur ce volet. La masse salariale est stable entre le BP 2020 et le BP 2021 et représente 51 % des dépenses d'exploitation.

L'épargne nette dégagée s'élève à 18,5 M€.

Dépenses d'investissement : 26,0 M€

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	22,62	21,97	-2,9%	-0,65
Opération pour compte de tiers	1,81	4,07	124,6%	2,26
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	24,43	26,04	6,6%	1,61

Les travaux d'équipement progressent de 1,6 M€ de BP à BP.

La baisse des dépenses d'équipement s'explique par le fait que ces travaux seront désormais en grande partie réalisés par le délégataire de l'assainissement et non plus par Toulouse Métropole. Cela s'explique également par la fin des travaux de l'opération de méthanisation.

Ces diminutions sont minorées par une augmentation des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux gérés par Toulouse Métropole en tant qu'autorité organisatrice des services d'assainissement.

La progression des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, est liée à l'opération Toulouse Aerospace Express qui se poursuit sur le volet assainissement.

Financement des dépenses d'investissement : 27,2 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (18,5 M€) et les subventions perçues pour le financement du projet de méthanisation (4,6 M€). Au stade du BP, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	23,10	27,15	17,5%	4,05
Epargne nette	14,89	18,49	24,1%	3,60
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	6,33	4,59	-27,4%	-1,73
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	1,81	4,07	124,6%	2,26
Autres recettes d'investissement	0,07	0,00	-100,0%	-0,07
Emprunt d'équilibre	1,33	0,00	-100,0%	-1,33
Recettes d'investissement	24,43	27,15	11,1%	2,72

Budget annexe Eau Potable

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	20,44	21,63	5,8%	1,19
Ventes produits fabriqués, prestations	16,20	18,06	11,5%	1,87
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,01	0,00	-82,9%	-0,01
Autres recettes	4,23	3,57	-15,7%	-0,66
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	6,84	5,61	-18,0%	-1,23
Charges à caractère général	2,50	2,16	-13,5%	-0,34
Charges de personnel	2,18	2,75	26,2%	0,57
Autres charges de gestion courante	0,44	0,35	-20,3%	-0,09
Autres charges	1,72	0,35	-79,6%	-1,37
Epargne de gestion	13,60	16,02	17,8%	2,42
Charges financières nettes	1,18	1,14	-3,5%	-0,04
Epargne brute	12,42	14,88	19,8%	2,46
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>60,8%</i>	<i>68,8%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	4,03	4,83	19,7%	0,80
Epargne nette	8,39	10,05	19,9%	1,67
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>41,0%</i>	<i>46,5%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	28,31	16,85	-40,5%	-11,46
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	3,44	6,94	101,5%	3,49
Emprunt d'équilibre	16,48	0,00	-100,0%	-16,48

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, l'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Ce changement de mode de gestion implique une évolution de ce budget, qui sera proposé en suréquilibre au vote de l'assemblée délibérante.

Les dépenses de fonctionnement, portées désormais en grande partie par le délégataire, diminuent alors que les recettes de fonctionnement progressent du fait de la dynamique de la redevance d'eau aux abonnés toujours perçues par Toulouse Métropole.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée serait de 10,1 M€, déduction faite de l'annuité de dette (+0,8 M€).

Recettes d'exploitation : 21,6 M€

Le changement du mode de gestion entraîne une baisse des recettes de gestion courante et d'exploitation dorénavant perçues par le délégataire.

Malgré cela, les recettes d'exploitation progressent entre le BP 2020 et le BP 2021 de près de 1,2 M€. En effet, Toulouse Métropole continue de percevoir la redevance d'eau potable estimée à 16,9 M€ pour 2021, soit une hausse de 1,4 M€.

S'ajoute à cela la refacturation des charges de personnel au budget principal et au budget annexe assainissement à hauteur de 0,8 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,6 M€

Le délégataire portant désormais la majorité des dépenses d'exploitation, celles-ci affichent une baisse de 18,0 % entre le BP 2020 et le BP 2021.

Les dépenses liées à l'exploitation du secteur régie et des conventions d'achat d'eau sont en baisse car l'achat d'eau est désormais pris en charge par le délégataire.

Il en est de même pour les redevances dont la facturation est désormais à la charge du délégataire, qu'il s'agisse du reversement des redevances à l'Agence de l'Eau Adour Garonne ou des redevances d'occupation du domaine en vigueur sur le territoire métropolitain.

Globalement, les charges de personnel représentent 49 % des dépenses d'exploitation.

Retraitée des refacturations des dépenses de personnel affectées au domaine pluvial et à l'assainissement, la masse salariale nette s'élève à 2,0 M€, soit une baisse de 0,2 M€.

Les dépenses d'exploitation hors masse salariale se portent à 2,9 M€ et constituent 51 % du budget de fonctionnement. Elles intègrent notamment la location et frais afférents à la gestion des bâtiments accueillant la Direction du Cycle de l'Eau portés par ce budget annexe et refacturés en fin d'année, des frais de communication visant à développer l'image de l'autorité organisatrice de la nouvelle identité des services de l'eau et de l'assainissement « Eau de Toulouse Métropole », ainsi que des crédits pour l'annulation de titres émis avant le changement de mode de gestion.

L'épargne nette dégagée s'élève à 10,1 M€.

Dépenses d'investissement : 16,9 M€

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	27,32	14,80	-45,8%	-12,52
Opération pour compte de tiers	0,99	2,05	107,4%	1,06
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	28,31	16,85	-40,5%	-11,46

Il est constaté une baisse des dépenses d'équipement, consécutive à l'inscription au budget primitif 2020 d'un montant prévisionnel de 13,2 M€ pour le rachat des biens non amortis prévus au sein du contrat de concession de Toulouse.

Neutralisation faite de cette opération, les dépenses progressent de 1,6 M€.

Cette évolution s'explique notamment par un net renforcement des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux, dont l'inscription est portée à 9 M€ (+50 % par rapport au BP 2020).

Les travaux de raccordement aux réseaux sont désormais réalisés en grande partie par le délégataire de l'eau, ce qui conduit à une diminution de 71 % de ce poste.

La progression des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, est liée à l'opération Toulouse Aérospace Express qui se poursuit sur le volet eau potable.

Financement des dépenses d'investissement : 17,0 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (10,1 M€) et le remboursement par des tiers pour des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée – opérations pour compte de tiers (2,1 M€). La participation nette du Syndicat du Centre et Nord pour les travaux de déconnexion de l'usine de Lacourtenourt s'élève à 1,6 M€.

Au stade du BP, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)	Part du total
Resources propres	11,83	16,99	43,6%	5,16	100,0%
Epargne nette	8,39	10,05	19,9%	1,67	59,2%
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Subventions d'investissement reçues	0,15	3,26	2037,6%	3,11	19,2%
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00	0,0%
Autres recettes d'investissement	3,29	3,68	11,8%	0,39	21,7%
Emprunt d'équilibre	16,48	0,00	-100,0%	-16,48	0,0%
Recettes d'investissement	28,31	16,99	-40,0%	-11,32	100,0%

Budget annexe IMT

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	3,18	4,43	39,1%	1,24
Produits des services	1,68	3,00	79,1%	1,33
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	1,51	1,43	-5,3%	-0,08
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,72	0,76	5,7%	0,04
Charges à caractère général	0,72	0,76	5,0%	0,04
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,01	-	0,01
Épargne de gestion	2,46	3,66	48,9%	1,20
Charges financières nettes	0,17	0,17	-1,2%	0,00
Épargne brute	2,29	3,50	52,6%	1,21
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>72,0%</i>	<i>79,0%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	1,42	1,43	0,7%	0,01
Épargne nette	0,88	2,07	136,3%	1,20
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>27,6%</i>	<i>46,8%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,00	2,37	136,7%	1,37
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,12	0,29	139,2%	0,17

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation des réseaux physiques et logiques de télécommunication.

L'épargne nette dégagée progresse de 1,2 M€, du fait de la hausse des recettes de fonctionnement, pour permettre de financer l'augmentation des dépenses d'investissement complémentaires.

Recettes de fonctionnement : 4,4 M€

Les produits issus des locations de fourreaux en zone d'aménagement affichent une hausse de 1,3 M€. Un audit a, en effet, permis d'identifier les occupants des réseaux propriétés de Toulouse Métropole et de revendiquer des redevances de droit d'usage à l'encontre des opérateurs sur le territoire de 55 ZAC.

Il convient de préciser qu'un contentieux est en cours sur la propriété de ces fourreaux et par conséquent sur le loyer demandé par Toulouse Métropole.

Les titres émis feront ainsi, pour partie, l'objet d'une provision pour risque lors d'une étape ultérieure.

Par ailleurs, le contrat d'affermage de la SPL ZEFIL disposant que la redevance variable est assise sur le CA de l'année précédente, la redevance versée diminue de 81 K€, compte tenu des impacts de la crise sanitaire sur le CA de la SPL.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,8 M€

Les dépenses de fonctionnement sont stables de BP à BP. Elles permettent principalement de financer la maintenance des réseaux créés et de réaliser des audits sur les réseaux existants.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 2,1 M€.**

Dépenses d'investissement : 2,4 M€

L'essor de projets urbains nécessite de nouvelles créations ou extensions de réseaux numériques sur de nombreux secteurs. De ce fait, les dépenses d'investissement progressent de 1,4 M€. Cette prévision comprend en outre 867 K€ au titre du Plan de Relance pour l'Emploi, pour des travaux contribuant au maillage du réseau télécom de la Métropole.

Financement des dépenses d'investissement : 2,4 M€

Outre l'épargne nette, seule ressource propre d'investissement, le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 0,3 M€.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,88	2,07	136,3%	1,20
Epargne nette	0,88	2,07	136,3%	1,20
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,12	0,29	139,2%	0,17
Recettes d'investissement	1,00	2,37	136,7%	1,37

Budget annexe Activités Immobilières

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	14,27	13,12	-8,0%	-1,15
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	10,99	10,66	-3,0%	-0,33
Subventions d'équilibre	2,38	1,66	-30,3%	-0,72
Autres recettes	0,90	0,80	-11,1%	-0,10
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	9,91	9,58	-3,2%	-0,32
Charges à caractère général	9,48	9,10	-4,0%	-0,38
Charges de personnel	0,39	0,28	-28,3%	-0,11
Autres charges de gestion courante	0,04	0,21	488,9%	0,17
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	4,36	3,54	-18,9%	-0,83
Charges financières nettes	0,59	0,54	-9,2%	-0,05
Epargne brute	3,77	3,00	-20,5%	-0,77
Taux d'épargne brute	26,4%	22,9%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	3,31	2,65	-19,9%	-0,66
Epargne nette	0,46	0,35	-24,8%	-0,11
Taux d'épargne nette	3,2%	2,6%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,31	2,18	-34,1%	-1,13
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	2,34	1,15	-50,9%	-1,19
Emprunt d'équilibre	0,51	0,69	34,1%	0,17

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en termes de pépinières/hôtels d'entreprises et d'équipements d'intérêt généraux (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique.

Recettes de fonctionnement : 13,1 M€

Les recettes de fonctionnement (13,1 M€), constituées essentiellement des revenus des immeubles (10,7 M€), sont en baisse de 1,2 M€.

Cette baisse est principalement liée à la prise en compte des conséquences économiques de la crise sanitaire en anticipant d'éventuels départs d'entreprises des hôtels et pépinières (-0,3 M€ sur les revenus des immeubles) et à une participation du budget principal vers le budget annexe de 1 660 K€, en repli de -0,7 M€ par rapport à l'année précédente.

En effet, chaque année le budget principal verse au budget annexe Activités Immobilières, une subvention d'équilibre permettant de couvrir le besoin global (réel et ordre) de la section de fonctionnement. En 2021, la diminution de la charge relative aux amortissements et subventions transférables (-0,8 M€) et la contraction des charges de la section de fonctionnement (dépenses réelles -0,3 M€ et frais financiers -0,05 M€), entraînent un ajustement de la subvention d'équilibre.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 9,6 M€

Les charges à caractère général, en diminution (-4,0 %), correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments, notamment les loyers et charges locatives (2,0 M€), les frais de gérance et contrats de prestations de service

(1,8 M€), les taxes foncières (2,6 M€), les charges afférentes aux fluides (1,1 M€) et à la maintenance des immeubles (1,1 M€).

Des dépenses de personnel sont inscrites pour 0,3 M€.

Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 0,59 M€ à 0,54 M€, soit une baisse de -9,2 %.

L'épargne nette diminue du fait du recul des recettes de fonctionnement que la baisse concomitante des dépenses et de l'annuité de la dette n'a pu compenser. Ainsi, l'épargne brute est en diminution de 20,5 % mais reste positive à hauteur de 3,0 M€.

Après remboursement de l'annuité de la dette, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,35 M€.

Dépenses d'investissement : 2,2 M€

En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 1,17 M€ pour le volet « Pépinières et hôtels d'entreprises », 0,15 M€ pour le volet « EIG » et 0,86 M€ pour le volet « Bâtiment B612 ». Ces dépenses d'investissement sont en baisse notamment du fait de la fin des travaux sur le volet B612, la réception du bâtiment ayant eu lieu en 2018 (baisse de 2,5 M€ à 0,86 M€).

Une hausse des investissements est en revanche prévue sur le « Pépinières et hôtels d'entreprises », en lien avec les actions prévues au Plan de Relance de l'Emploi de Toulouse Métropole (de 0,59 M€ à 1,17 M€) en faveur de la réhabilitation et de la rénovation énergétique du parc.

Financement des dépenses d'investissement : 2,2 M€

Le financement des dépenses d'investissement est réalisé grâce à :

- une participation du budget principal pour l'investissement récurrent du budget AI pour 0,05 M€ ;
- une participation du budget principal au titre de l'action 12 du Plan de Relance pour l'Emploi de Toulouse Métropole (modernisation du parc immobilier) pour 1,1 M€ ;
- un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de 0,69 M€.

Budget annexe Lasbordes

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	0,30	0,31	3,7%	0,01
Ventes produits fabriqués, prestations	0,25	0,26	4,0%	0,01
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	100,0%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,27	0,27	0,9%	0,00
Charges à caractère général	0,18	0,16	-11,7%	-0,02
Charges de personnel	0,09	0,11	22,4%	0,02
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,0%	0,00
Épargne de gestion	0,03	0,04	28,7%	0,01
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Épargne brute	0,03	0,04	28,7%	0,01
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>10,0%</i>	<i>12,5%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	0,00	0,00	-	0,00
Épargne nette	0,03	0,04	28,7%	0,01
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>10,0%</i>	<i>12,5%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,14	0,04	-71,7%	-0,10
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,11	0,00	-100,0%	-0,11

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres de l'exploitation du service.

Au stade du budget primitif, les recettes d'exploitation projetées permettent de financer les dépenses d'exploitation tout en dégageant une épargne nette stable de BP à BP. Elle permet de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Recettes d'exploitation : 0,31 M€

En 2021, les recettes d'exploitation sont stables et s'élèvent à 0,31 M€. Elles sont constituées de redevances d'occupation du domaine public, de produits de location pour 0,25 M€ et de la dotation de centralisation de l'État pour 0,05 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,27 M€

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

La masse salariale projetée au BP 2021 est basée sur le niveau d'exécution de 2020 (104,9 K€ dont 5,4 K€ régularisés en 2021 soit +13,4 K€ par rapport au BP 2020) augmentée du Glissement Vieillesse Technique et de nouvelles dispositions réglementaires. Les dépenses de personnel représentent 58 % des dépenses d'exploitation.

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,04 M€.

Dépenses d'investissement : 0,04 M€

Des dépenses d'investissement sont prévues pour la rénovation des bâtiments à hauteur de 0,04 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 0,04 M€

L'autofinancement dégagé de 0,04 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,03	0,04	28,7%	0,01
Epargne nette	0,03	0,04	28,7%	0,01
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,11	0,00	-100,0%	-0,11
Recettes d'investissement	0,14	0,04	-71,7%	-0,10

Budget annexe Oncopôle

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	0,84	0,84	0,00
Produits des services	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
Dotations et participations	0,84	0,84	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,71	2,68	1,97
Charges à caractère général	0,71	2,68	1,97
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Epargne de gestion	0,13	-1,84	-1,97
Charges financières nettes	0,18	0,20	0,02
Epargne brute	-0,05	-2,04	-1,99
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>-5,5%</i>	<i>-242,7%</i>	<i>-</i>
Remboursement en capital de la dette	0,82	0,90	0,09
Epargne nette	-0,86	-2,94	-2,08
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>-102,5%</i>	<i>-349,8%</i>	<i>-</i>
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	0,00
Emprunt d'équilibre	0,86	2,94	2,08

Ce budget est une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherche, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

L'épargne nette diminue de 2,08 M€, du fait de la progression des acquisitions et travaux d'aménagement à réaliser sur l'exercice, conformément à la trajectoire fixée pour cette opération.

Recettes de fonctionnement : 0,84 M€

Sur l'exercice 2021, seule la participation du budget principal à l'équilibre de la ZAC est inscrite. Une acquisition de terrain devrait être réalisée fin 2021 et donner lieu à une vente à des tiers courant 2022.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,68 M€

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,97 M€. Elles sont constituées de travaux d'aménagements et d'études de la partie Sud de l'Oncopôle pour accompagner des projets en émergence, notamment dans le cadre de Dessine-Moi Toulouse. Ces travaux devraient avoir lieu au 2^{ème} semestre 2021 en accompagnement d'acquisitions foncières à hauteur de 1 M€ que Toulouse Métropole va mener dans ce secteur pour permettre la réalisation de nouveaux projets.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette est projetée à -2,94 M€.**

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de 0,90 M€.

Financement des dépenses d'investissement

Le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 2,94 M€.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	-0,86	-2,94	241,3%	-2,08
Epargne nette	-0,86	-2,94	241,3%	-2,08
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,86	2,94	241,3%	2,08
Recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00

Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	38,83	39,07	0,6%	0,24
Produits des services	4,47	2,97	-33,7%	-1,51
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	3,84	3,66	-4,6%	-0,18
Participations de l'Etat	2,77	2,77	0,0%	0,00
Participations de la Région	0,53	0,54	0,1%	0,00
Autres dotations et participations	0,53	0,35	-33,5%	-0,18
Subvention et autres charges de fonctionnement	30,52	32,45	6,3%	1,92
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	38,27	38,60	0,9%	0,33
Charges à caractère général	6,79	7,42	9,2%	0,62
Charges de personnel	30,76	29,30	-4,8%	-1,47
Rémunérations personnel titulaire	3,55	3,46	-2,5%	-0,09
Rémunérations personnel non titulaire	17,81	16,83	-5,5%	-0,98
Charge sociales et de prévoyance	8,30	7,80	-6,0%	-0,50
Autres charges de personnel	1,10	1,20	8,8%	0,10
Autres charges de gestion courante	0,72	1,03	43,9%	0,32
Autres charges	0,00	0,86	-	0,86
Epargne de gestion	0,56	0,47	-16,1%	-0,09
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,56	0,47	-16,1%	-0,09
Taux d'épargne brute	1,4%	1,2%	-	-
Remboursement en capital de la dette	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,56	0,47	-16,1%	-0,09
Taux d'épargne nette	1,4%	1,2%	-	-
Dépenses d'investissement (hors dette)	0,90	1,67	85,1%	0,77
Recettes d'investissement (hors dette)	0,34	0,70	104,3%	0,36
Emprunt d'équilibre	0,00	0,50	-	0,50

Toulouse Métropole étant compétente en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels », cet équipement culturel a été transféré le 1^{er} janvier 2016.

Recettes de fonctionnement : 39,1 M€

Les recettes propres du Théâtre et Ballets et de l'Orchestre diminuent de 1,5 M € soit -33,7 % sous l'effet de la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire.

Le montant de la subvention de fonctionnement du budget principal de Toulouse Métropole s'élève, avant reprise des résultats au budget supplémentaire, à 31,2 M€ en 2021.

Par ailleurs, les participations des autres organismes publics et privés (Etat, région, département et entités privées) sont en baisse de 0,2 M€, soit -4,6 %.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 38,6 M€

Les charges de structure représentent environ les 2/3 des dépenses totales et sont relativement stables. Les charges d'activité sont en nette progression.

Globalement l'évolution des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) est de +0,9 %.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,5 M€.**

Dépenses d'investissement : 1,7 M€

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	0,90	1,67	84,9%	0,77
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	0,90	1,67	85,1%	0,77

Les travaux d'équipement progressent de 0,8 M€ de BP à BP.

L'augmentation des dépenses d'équipement s'explique par le fait que des travaux de rénovation et de sécurité doivent être réalisés au Théâtre du Capitole (éclairage de nez de marches, remplacement de monte-charge extérieur) et à la Halle aux Grains (révision de la toiture et zinguerie et traitement coupe-feux suite à une demande de la commission de sécurité) pour environ 550 K€.

Ces dépenses s'ajoutent à l'entretien annuel courant des bâtiments.

Des crédits pour le renouvellement des véhicules à hauteur de 0,23 M€ sont également prévus.

Financement des dépenses d'investissement : 1,7 M€

Outre l'épargne nette, le besoin de financement est couvert par une participation du budget principal pour 0,7 M€ et un emprunt d'équilibre de 0,5 M€.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,90	1,17	29,7%	0,27
Epargne nette	0,56	0,47	-16,1%	-0,09
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,34	0,70	104,3%	0,36
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,50	-	0,50
Recettes d'investissement	0,90	1,67	85,1%	0,77

Budget annexe Crématorium

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	1,44	1,46	1,4%	0,02
Ventes produits fabriqués, prestations	1,42	1,42	0,0%	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,01	0,03	181,8%	0,02
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	1,07	1,26	17,8%	0,19
Charges à caractère général	0,29	0,48	64,5%	0,19
Charges de personnel	0,77	0,77	0,0%	0,00
Autres charges de gestion courante	0,01	0,01	49,5%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,0%	0,00
Epargne de gestion	0,37	0,20	-45,8%	-0,17
Charges financières nettes	0,01	0,02	50,9%	0,01
Epargne brute	0,36	0,18	-49,4%	-0,18
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>24,8%</i>	<i>12,4%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	0,04	0,12	206,7%	0,08
Epargne nette	0,32	0,07	-79,6%	-0,25
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>22,2%</i>	<i>4,5%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,81	3,06	-19,5%	-0,74
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,49	3,00	-14,0%	-0,49

Ce budget comptabilise les mouvements financiers liés à l'activité du crématorium de Cornebarrieu, seul crématorium de Haute-Garonne, géré en régie directe par Toulouse Métropole. Compte tenu de la croissance démographique, et pour anticiper les besoins futurs qu'elle va générer, Toulouse Métropole a annoncé en avril 2017 la création d'un deuxième crématorium métropolitain, dont l'ouverture est prévue début 2022. Il sera également géré en régie.

L'épargne de gestion est projetée à 0,20 M€, soit une baisse de 0,17 M€ par rapport à l'exercice précédent, compte tenu d'un effet de ciseau marqué issu d'une faible progression des recettes projetées (+0,02 M€) à mettre au regard d'une progression des inscriptions en dépenses.

L'annuité de la dette progresse de 0,09 M€ du fait de la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2021 pour la construction du second crématorium.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,07 M€ soit une baisse de 0,25 M€ entre le BP 2020 et BP 2021

Recettes d'exploitation : 1,46 M€

Les recettes d'exploitation constituées essentiellement des redevances de crémation sont stables. En effet, le crématorium actuel peut difficilement absorber une activité supplémentaire, avec un taux d'occupation de plus de 90 %.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,26 M€

Les dépenses d'exploitation sont constituées des dépenses de personnel pour 61 % et des charges à caractère général d'exploitation notamment les dépenses d'énergie et de

maintenance. La hausse des dépenses à caractère général se justifie par une augmentation des prix des fluides et par l'intégration de dépenses d'exploitation nécessaires à l'ouverture du second crématorium prévu début 2022.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,07 M€.**

Dépenses d'investissement : 3,06 M€

Des crédits sont inscrits en investissement (2,9 M€) pour les travaux liés à la construction d'un second crématorium qui a débuté en juin 2020. Le coût global de cette opération est estimé à 7,95 M€ HT soit 9,54 M€ TTC.

Financement des dépenses d'investissement : 3,06 M€

L'épargne nette dégagée permet de financer la section d'investissement à hauteur de 0,07 M€.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel assurant le financement du second crématorium sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2020 au BS 2021. A l'étape du budget primitif, il est estimé à 3,00 M€.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,32	0,07	-79,6%	-0,25
Epargne nette	0,32	0,07	-79,6%	-0,25
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,49	3,00	-14,0%	-0,49
Recettes d'investissement	3,81	3,06	-19,5%	-0,74

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	3,30	3,69	12,0%	0,40
Ventes produits fabriqués, prestations	3,10	3,55	14,4%	0,45
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,20	0,15	-25,6%	-0,05
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	2,88	3,39	17,6%	0,51
Charges à caractère général	0,95	0,92	-3,1%	-0,03
Charges de personnel	1,90	2,45	29,0%	0,55
Autres charges de gestion courante	0,03	0,02	-36,2%	-0,01
Autres charges	0,01	0,00	-71,4%	-0,01
Epargne de gestion	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
Taux d'épargne brute	12,4%	8,1%	-	-
Remboursement en capital de la dette	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
Taux d'épargne nette	12,4%	8,1%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, mais interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

L'ouverture d'un nouveau funérarium début 2022 nécessite, dès 2021, l'inscription de dépenses d'exploitation mais également d'investissement. Ce nouvel équipement n'étant pas en service, aucune recette n'est prévue sur l'exercice 2021. Par conséquent, l'épargne nette dégagée est projetée en baisse de 0,11 M€.

Recettes d'exploitation : 3,69 M€.

En 2021, les ventes de marchandises (1,31 M€) et prestations de service (1,80 M€) représentent 84 % des recettes d'exploitation qui se portent à 3,69 M€.

Les remboursements de mise à disposition de personnel des pompes funèbres pour la gestion du crématorium et des cimetières représentent les principales autres recettes pour 440 K€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3,39 M€

Les dépenses d'exploitation progressent de BP à BP de 17,6 % conséquence de la prise en charge partielle des dépenses de personnel affectées au crématorium et aux

cimetières. Ces dépenses, faisant l'objet d'une refacturation à l'identique, elles sont neutres sur l'épargne nette.

Retraitée des refacturations, la masse salariale nette s'élève à 2,01 M€ soit une progression de 0,11 M€. Elle s'explique par le recrutement de deux agents pour assurer le fonctionnement du funérarium accolé au nouveau Crématorium construit à la Marcaissone.

Les dépenses d'exploitation sont constituées pour 70 % de dépenses de personnel et pour 30 % de dépenses liées à l'achat de fournitures funéraires et à la réparation des véhicules.

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,30 M€.

Dépenses d'investissement : 0,30 M€

Il est prévu sur l'exercice 2021 de remplacer des véhicules et d'acquérir le mobilier nécessaire pour le futur funérarium pour un montant de 0,30 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 0,30 M€

L'autofinancement dégagé de 0,30 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
Epargne nette	0,41	0,30	-26,8%	-0,11
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	0,41	0,30	-26,8%	-0,11

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	110,94	98,29	-11,4%	-12,65
Produits des services	3,14	1,81	-42,3%	-1,33
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	103,55	92,06	-11,1%	-11,49
Dotations et participations	4,25	4,40	3,6%	0,15
Autres recettes	0,00	0,02	-	0,02
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	98,43	93,25	-5,3%	-5,18
Charges à caractère général	24,67	15,93	-35,4%	-8,73
Charges de personnel	40,27	37,91	-5,9%	-2,36
Autres charges de gestion courante	33,49	39,41	17,7%	5,92
Autres charges	0,00	0,00	-50,0%	0,00
Epargne de gestion	12,52	5,04	-59,7%	-7,47
Charges financières nettes	0,18	0,16	-10,8%	-0,02
Epargne brute	12,33	4,88	-60,4%	-7,45
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>11,1%</i>	<i>5,0%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette	0,68	0,68	0,8%	0,01
Epargne nette	11,66	4,20	-64,0%	-7,46
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>10,5%</i>	<i>4,3%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	13,34	10,69	-19,9%	-2,65
Dépenses d'équipement	13,32	10,68	-19,9%	-2,65
Subventions d'investissement versées	0,02	0,02	-17,3%	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	1,68	0,38	-77,7%	-1,31
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,68	0,38	-77,7%	-1,31
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	6,12	-	6,12

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse, sont transférés à compter du 1^{er} janvier 2021.

A ce transfert se cumulent les travaux d'harmonisation de la fiscalité métropolitaine.

Ces éléments bouleversent la structuration 2021 du budget annexe « Collecte et valorisation des déchets ». Ainsi, il est constaté une baisse des recettes et des dépenses de respectivement 12,7 M€ et 5,2 M€.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée serait de 4,2 M€, déduction faite de l'annuité de dette récupérable (-0,8 M€).

Recettes de fonctionnement : 98,3 M€

Les recettes de fonctionnement sont projetées en baisse de 12,7 M€.

Cela s'explique essentiellement par l'ajustement des recettes issues des produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au niveau de l'équilibre projeté, soit une baisse de 15 M€. En intégrant la dynamique des bases, la baisse réelle des recettes fiscales par rapport à l'exercice précédent s'élève à 11,5 M€.

D'autre part, avec le transfert des déchetteries et de la compostière à DECOSET, le budget annexe ne perçoit plus les recettes liées notamment à la régie de la déchetterie professionnelle DATURAS et à la vente de compostage, soit une baisse totale de 1,3 M€.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 93,2 M€

La diminution des dépenses de fonctionnement (-5,2 M€) est due au transfert des sites à DECOSET.

Ainsi, la diminution de 2,4 M€ de la masse salariale s'explique par le transfert du personnel des sites de traitement toulousains au syndicat mixte DECOSET au 01/01/2021, à l'exception du centre de tri de Toulouse qui reste métropolitain jusqu'au 31/12/2023.

Le budget proposé affiche également une baisse de 8,7 M€ sur les charges à caractère général du fait du transfert des missions de valorisation à DECOSET.

Pour compenser le transfert, la contribution à DECOSET augmente de 6,0 M€.

Après remboursement de l'annuité de la dette récupérable, **l'épargne nette dégagée s'élève à 4,2 M€.**

Dépenses d'investissement : 10,7 M€

L'année 2021 marque le début des travaux de l'atelier mécanique de Colomiers et de l'étude du dépôt de collecte de l'Union.

Ces dépenses financeront également les équipements nécessaires à la réalisation du service public tels que l'acquisition de camions bennes de collecte, le renouvellement des véhicules et l'acquisition de mobilier urbain pour la collecte sélective.

Financement des dépenses d'investissement 10,7 M€

Outre l'épargne nette, le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 6,1 M€.

Il est également prévu une aide au programme de promotion du compostage domestique versée par l'ADEME pour la mise en place de composteurs collectifs en jardins publics ainsi que le remboursement par les promoteurs et les bailleurs suite à la mise en place de colonnes enterrées (175 K€).

en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	13,34	4,57	-65,7%	-8,77
Epargne nette	11,66	4,20	-64,0%	-7,46
FCTVA	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,68	0,38	-77,7%	-1,31
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	6,12	-	6,12
Recettes d'investissement	13,34	10,69	-19,9%	-2,65

2021

Rapport
du budget primitif

